

[Texte]

pressure. Already seven mills have closed, and 1,700 people have been thrown out of work. They are attributing this to the 15% tax that applies to softwood. Do you have any comment on that?

Mr. Andre: The 15% tax was negotiated with the U.S. to get rid of the 35% penalties that they had imposed under American law. We said we would agree to the 15% surcharge if they would get rid of the 35% countervail. The 15% duty was then returned to the provincial governments in question, so that they might use the funds for the benefit of their forestry industries.

In British Columbia they have done something that has not taken care of all the problems. There has been a considerable drop in housing starts in the U.S., which somebody suggests has something to do with the drop in demand for Canadian lumber. Nevertheless, the Ontario government is not deploying that money. The 15% goes to them; it is not going into our treasury. It is transferred for aid to the forestry companies.

Mr. Peterson: It is a major problem that direct subvention or grants to particular industries are countervailable, and that problem is going to be compounding.

Mr. Andre: Part of the problem out there is availability of logs. Something could have been done to help to make logs more available to the sawmill operations.

Mr. Peterson: Are you suggesting a tax across the board imposed by the provinces so that the federal government does not have to impose it?

Mr. Andre: No. But you remember the of the case that produced the countervail action by the U.S. was their charge that our stumpage fees represented a subsidy. While we did not necessarily buy that argument, to fight it out would have taken a couple of years, and in the process that 35% would have been very damaging to our lumber industry right across the board. At the end we might not have gotten the money back, and there might have been a lot fewer producers. The approach taken, with the general agreement of the industry, was to end it up with this negotiated solution where the federal government would impose an export tax, but in recognition that the resources are provincial resources and the revenue from that export tax is returned to the provinces, with no question.

[Traduction]

principale du nord de l'Ontario et elle est soumise à des pressions intenses. Sept usines ont déjà fermé leurs portes et 1,700 personnes ont été mises en chômage. On attribue cette situation à la taxe de 15 p. 100 qui s'applique au bois mou. Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

M. Andre: La taxe de 15 p. 100 a été négociée avec les États-Unis parce que nous voulions faire disparaître les amendes de 35 p. 100 que les Américains avaient imposées en vertu de leurs lois. Nous avons dit que nous pourrions accepter la surtaxe de 15 p. 100 s'ils abolissaient la mesure de compensation de 35 p. 100. Les droits de 15 p. 100 ont ensuite été retournés aux gouvernements provinciaux en cause pour qu'ils puissent utiliser ces fonds à l'avantage de leurs industries forestières.

En Colombie-Britannique, on a pris des mesures qui n'ont pas réglé tous les problèmes. Il s'est produit une baisse considérable des mises en chantier dans le cas de la construction des maisons aux États-Unis et d'aucuns pensent que cette situation est liée à la baisse de la demande relative au bois d'oeuvre canadien. Pourtant, le gouvernement de l'Ontario n'utilise pas cet argent. C'est à lui que vont les 15 p. 100, non à notre Trésor. Ces fonds sont transférés pour qu'ils puissent servir à venir en aide aux entreprises forestières.

M. Peterson: Le fait que les subventions directes à des entreprises particulières peuvent faire l'objet de mesures de compensation constitue un problème important, qui va encore s'aggraver.

M. Andre: La possibilité d'obtenir des billes de bois fait partie du problème. On aurait pu prendre des mesures pour offrir davantage de billes aux scieries.

M. Peterson: Suggérez-vous que les provinces adoptent une taxe générale pour que le gouvernement fédéral n'ait pas à imposer lui-même cette taxe?

M. Andre: Non. Mais n'oubliez pas que les États-Unis avaient adopté cette mesure de compensation en prétendant que nos droits de coupe constituaient une subvention. Nous n'étions pas nécessairement d'accord, mais une lutte devant les tribunaux à ce sujet aurait duré quelques années, pendant lesquelles les 35 p. 100 auraient fait beaucoup de tort à notre industrie du bois d'oeuvre en général. En fin de compte, nous n'aurions peut-être pas été remboursés et le nombre de producteurs aurait pu diminuer considérablement. La décision que nous avons prise, avec l'assentiment de l'ensemble de l'industrie, a été cette solution négociée en vertu de laquelle le gouvernement fédéral imposerait une taxe à l'exportation. Nous reconnaissons toutefois que les ressources en question relèvent des provinces et c'est pourquoi les recettes de cette taxe à l'exportation sont retournées sans condition aux provinces.

• 1545

Mr. Peterson: Which, getting back to the industries, is again a subsidy.

Mr. Andre: It depends on how it is done. In terms of British Columbia, I am not aware of all of the details, but

M. Peterson: Ce qui, pour en revenir aux industries, est toujours une subvention.

M. Andre: Cela dépend de la manière dont c'est fait. Bien que je ne connaisse pas toutes les modalités, je sais